Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260921-lmc1550420-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Publication électronique le : 2 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Ludovic PAJOT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

APPEL À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE - PHASE 3

(N°2026-367)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4 et L.1111-9 ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et L.262-1 et suivants à L.263-2-1 ;
Vu le Code du Travail et, notamment, ses articles L.5132-15 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma "garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais" » ;
Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;
Vu la délibération n°2026-260 de la Commission Permanente en date du 29/06/2026 « Appel à projets des politiques d'inclusion durable 2026 - Phase 2 » ;
Vu la délibération n°2026-187 de la Commission Permanente en date du 26/05/2026 « Appels à projets des politiques d'inclusion durables 2026 – Phase 1 » ;
Vu la délibération n°2024-329 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 « Expérimentation France Travail : Conventions relatives à la préfiguration de l'accompagnement rénové et à l'accès aux formations de France Travail » ;
Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2ème commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;
Vu l'avis de la 1ère commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Mesdames Fatima AÏT-CHIKHEBBIH, Mireille HINGREZ-CEREDA, Emmanuelle LAPOUILLE et monsieur Daniel MACIEJASZ, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider le financement d'un dispositif de la thématique 1 « Parcours accompagnement RSA », présenté en annexe 1 pour un montant total de 26 900,00 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 à la présente délibération.

Article 2 :

De valider le financement de 6 dispositifs de la thématique 2 « Parcours logement et accompagnement budgétaire », présentés en annexe 2, pour un montant total de 2 027 273,50 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 à la présente délibération.

Article 3 :

De valider le financement de 8 dispositifs de la thématique 3 « Parcours insertion emploi », présentés en annexe 3, pour un montant total de 984 565,32 €, ainsi que la

répartition financière proposée en annexe 5 à la présente délibération.

Article 4 :

De valider le financement de 4 dispositifs de la thématique 4 « Parcours inclusion jeunes », présentés en annexe 4, pour un montant total de 612 407,70 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 à la présente délibération.

Article 5 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 5, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint et dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 26 mai 2026.

Article 6 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec « l'APSA », l'avenant financier selon les modalités présentées au rapport joint, dans les termes du modèle en annexe 7 à la présente délibération.

Article 7 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 4 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-446A05	6568/93446	Indemnisation des organismes référents	10 530 772,66	26 900,00
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 883 000,00	2 027 273,50
C01-444H02	6568/93444	Appui au parcours intégré 2021-2027	10 082 910,00	984 565,32
C02-428C01	6568/93428	Fonds d'aide aux jeunes	150 000,00	12 407,70
C02-428C02	6568/93428	Accompagnement des jeunes	1 244 860,00	130 000,00
C02-428B02	6568/93428	Logement des Jeunes	700 000,00	470 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 40 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Thématique 1
Parcours accompagnement RSA

Propositions 2026
Phase 3

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés en annexe 6, ainsi que le bilan 2025.

Le tableau repris en annexe 5 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase.

Opération 1 : Accompagnement Remobilisation Sociale (dispositif 1.2)

Il est proposé de financer l'APSA pour un montant total de 26 900 €, sur la période du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026.

En effet, la structure déjà conventionnée sur cette mission pour l'année 2026, reprend 230 places d'accompagnement supplémentaires, à partir du 1er juillet. Ces places étaient auparavant prises en charge par l'association Trajectio qui a fermé en cours d'année.

Thématique 2
Parcours logement et accompagnement budgétaire
Propositions 2026
Phase 3

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés en annexe 6, ainsi que le bilan 2025.

Le tableau repris en annexe 5 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase.

Opération 1 : Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Energétique des logements de propriétaires occupants précaires (ASTRE) (dispositif 2.3)

Il est proposé de financer 20 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette opération (soit 2650 € par mesure). Le montant total de l'opération est de 53 000 €, sur la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027.

Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement » - Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais, du Montreuillois, de l'Artois et de Lens-Hénin (dispositif 2.4)

Il est proposé de financer 131 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (5 000 € par mesure). S'y ajoute la valorisation Ségur pour l'équivalent de 37 ETP (dont les Ségur des coordinateurs Logement d'abord financés par le FSE +). Le montant total de l'opération est de 847 355,50 €, pour une mise en œuvre :

- sur la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027 pour les territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et Montreuillois ;
- sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour les territoires de l'Artois et de Lens-Hénin.

Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement » - Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais du Montreuillois, de l'Artois et de Lens-Hénin (dispositif 2.5)

Il est proposé de financer 90 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (7 000 € par mesure). S'y ajoute la valorisation Ségur pour l'équivalent de 1,40 ETP (pour l'association Le Cheval Bleu). Le montant total de l'opération est de 637 378 €, pour une mise en œuvre :

- sur la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027, pour les territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et Montreuillois ;
- sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, pour les territoires de l'Artois et de Lens-Hénin.

Opération 4 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « ENtrée dans la Vie Autonome par le Logement » - Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais,du Montreuillois, de l'Artois et de Lens-Hénin (dispositif 2.6)

Il est proposé de financer 29 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (10 000 € par mesure). Le montant total de l'opération est de 290 000 €, pour une mise en œuvre :

- sur la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027 pour les territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et Montreuillois ;

- sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour les territoires de l'Artois et de Lens-Hénin.

Opération 5 : Accompagnement Logement d'abord – territoires de l'Arrageois (hors CUA), du Calaisis et du Ternois (dispositif 2.7)

Il est proposé de financer 2 opérateurs pour 21 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission. S'y ajoutent la valorisation du Ségur des 2 ETP de coordinateur Logement d'abord financés par le FSE +.

Le montant total de l'opération est de 139 540 €, sur la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027.

Opération 6 : Groupe d'échange de pratiques en santé mentale - Logement d'abord (dispositif 2.8)

Il est proposé de financer 2 opérateurs pour la mise en œuvre de 3 groupes d'échange de pratiques. Le montant total de l'opération est de 60 000 €, sur la période du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2027, pour les territoires de l'Artois, de l'Audomarois et du Boulonnais.

Thématique 3 :
Parcours insertion emploi

Propositions 2026
Phase 3

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés en annexe 6, ainsi que le bilan 2025.

Le tableau repris en annexe 5 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase.

Opération 1 : Action Accompagnement dans l'emploi (dispositif 3.1)

Il est proposé de financer 4 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 193 140 €, sur la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Opération 2 : Préparatoire à l'emploi (dispositif 3.2)

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 17 725,20 €, sur la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Opération 3 : Découverte des métiers dans le BTP (dispositif 3.4)

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 12 000,00 €, sur la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

Opération 4 : Actions innovantes en faveur de la mobilité solidaire (dispositif 3.6)

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette opération, pour un montant total de 45 000,00 €, sur la période du 1er janvier 2026 au 31 août 2027.

Opération 5 : Accueil des jeunes enfants issus de familles éloignées de l'emploi (dispositif 3.7)

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette opération, pour un montant total de 135 589,35 €, sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Opération 6 : Premières heures (dispositif 3.8)

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette opération, pour un montant total de 100 000,00 €, sur la période du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2027.

Opération 7 : Action de levée des freins à l'insertion professionnelle (dispositif 3.13)

Il est proposé de financer 9 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 240 922,57 €, sur la période du 1er janvier 2026 au 30 novembre 2027.

Opération 8 : Accompagner autrement (dispositif 3.14)

Il est proposé de financer 5 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 240 188,20 €, sur la période du 1er septembre 2026 au 31 octobre 2027.

Thématique 4 :
Parcours inclusion jeunes

Propositions 2026
Phase 3

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés en annexe 6, ainsi que le bilan 2025.

Le tableau repris en annexe 5 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase.

Opération 1 : Projet collectif jeunesse FAJ collectif (dispositif 4.1)

Il est proposé de financer 2 structures dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 12 407.70 €.

- Fédération des centres sociaux pour un montant de 10 000,00 €, avec une mise en œuvre du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.
- Habitat insertion pour un montant de 2 407,70 € pour la réalisation d'un « escape game » autonomie des jeunes, avec une mise en place du 1er janvier 2026 au 30 septembre 2026.

Opération 2 : Prévention des ruptures de parcours 16-25 ans (dispositif 4.2)

Il est proposé de financer 3 structures dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 130 000 €, avec une mise en œuvre du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027.

Opération 3 : Guichet Unique Logement des Jeunes (dispositif 4.6)

Il est proposé de financer 6 structures dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 120 000 €, avec une mise en œuvre du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Opération 4 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de grande précarité (dispositif 4.7)

Il est proposé de financer 9 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 350 000 €, sur la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027.

ANNEXE 5 - DETAIL FINANCEMENTS APPEL A PROJETS DPID PHASE 3

TERRITOIRE	THEMATIQUE	OPERATION	STRUCTURE	COMPLEMENTS D'INFORMATION	AVENANT/CONVENTION	Somme de MONTANT RETENU
ARRAGEOIS	THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 4 : Accompagnement au logement autonome pour des jeunes en situation de grande précarité				52 500,00 €
			DEMAIN	Accompagnement au logement autonome pour 1 mesure simple	CONVENTION TYPE DPID	2 500,00 €
			4AJ	Accompagnement au logement autonome pour 20 mesures simples	CONVENTION TYPE DPID	50 000,00 €
		Opération 3 : Guichet unique logement des jeunes				20 000,00 €
			4AJ	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	CONVENTION TYPE DPID	20 000,00 €
	Total THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes					**72 500,00 €**
	THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	Opération 1 : Accompagnement dans l'emploi				50 000,00 €
			MEMPA	35 parcours conventionnés	CONVENTION TYPE DPID	50 000,00 €
		Opération 4 : Actions innovantes en faveur de la mobilité solidaire				30 000,00 €
			FACE ARTOIS	Soutien à la structuration d'une offre de location solidaire-10 véhicules- opération du 01/09/2026 au 31/08/2027	CONVENTION TYPE DPID	30 000,00 €
	Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi					**80 000,00 €**
Total ARRAGEOIS						**152 500,00 €**
ARTOIS	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement »				253 240,00 €
			Habitat Insertion	24 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 10 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord)	CONVENTION TYPE DPID	172 700,00 €
			La Vie Active	14 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 2 ETP	CONVENTION TYPE DPID	80 540,00 €
		Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement »				126 000,00 €
			Habitat Insertion	18 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	CONVENTION TYPE DPID	126 000,00 €
		Opération 4 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « ENtrée dans la Vie AUtonome par le Logement »				70 000,00 €
			Habitat Insertion	7 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	CONVENTION TYPE DPID	70 000,00 €
	Total THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire					**449 240,00 €**
	THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 4 : Accompagnement au logement autonome pour des jeunes en situation de grande précarité				100 000,00 €
			Habitat Insertion	Accompagnement au logement autonome pour 24 mesures simples	CONVENTION TYPE DPID	60 000,00 €
			La Vie Active	Accompagnement au logement autonome pour 16 mesures simples	CONVENTION TYPE DPID	40 000,00 €
		Opération 3 : Guichet unique logement des jeunes				20 000,00 €
			Habitat Insertion	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	CONVENTION TYPE DPID	20 000,00 €
		Opération 1 : Projet collectif jeunesse _FAJ collectif				2 407,70 €
			Habitat Insertion	Accompagnement autrement - escape game Organisation d'une journée thématique pour informer de façon ludique les jeunes de l'Artois.	CONVENTION TYPE DPID	2 407,70 €
	Total THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes					**122 407,70 €**
	THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Accueil des jeunes enfants issus de familles éloignées de l'emploi				15 589,35 €
			CCAS LILLERS	Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) : accueil et accompagnement socio-professionnel facilité- 5 places- Opération du 01/01/2026 au 31/12/2026	CONVENTION TYPE DPID	15 589,35 €
	Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi					**15 589,35 €**
Total ARTOIS						**587 237,05 €**
AUDOMAROIS	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement »				91 620,00 €
			MAHRA LE TOIT	12 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 5,5 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord)	CONVENTION TYPE DPID	91 620,00 €
		Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement »				140 000,00 €
			MAHRA LE TOIT	20 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	CONVENTION TYPE DPID	140 000,00 €
		Opération 4 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « ENtrée dans la Vie AUtonome par le Logement »				40 000,00 €
			MAHRA LE TOIT	4 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	CONVENTION TYPE DPID	40 000,00 €

AUDOMAROIS	**Total THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire**					**271 620,00 €**
	THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Prévention des ruptures de parcours 16-25 ans				22 000,00 €
			E2C LILLE METROPOLE	Mise en œuvre de 15 accompagnements	CONVENTION TYPE DPID	22 000,00 €
	Total THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes					**22 000,00 €**
	THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	Opération 1 : Accompagnement dans l'emploi				50 000,00 €
			MIPE	35 parcours conventionnés	CONVENTION TYPE DPID	50 000,00 €
		Opération 7 : Action de levée des freins à l'insertion professionnelle				142 595,05 €
			COMMUNITY	Accompagnement de 60 personnes - opération du 01/12/26 au 30/11/27	CONVENTION TYPE DPID	60 000,00 €
			ESL	Accompagnement de 25 personnes - opération du 01/01/26 au 31/12/26	CONVENTION TYPE DPID	48 345,05 €
			LES AMIS COPEAUX	Accompagnement de 48 personnes - opération du 01/12/26 au 30/11/27	CONVENTION TYPE DPID	16 250,00 €
			CENTRE SOCIAL DE ST OMER	Accompagnement de 50 personnes - opération du 01/09/26 au 30/04/27	CONVENTION TYPE DPID	18 000,00 €
		Opération 8 : Accompagner autrement				22 393,00 €
			MAISON DE LA DIVERSITE	Accompagnement de 15 personnes - opération du 01/10/26 au 30/09/27	CONVENTION TYPE DPID	22 393,00 €
		Opération 2: Préparatoire à l'emploi				8 725,20 €
			OGEC JEAN BOSCO	Accompagnement de 16 personnes - opération du 01/09/2026 au 31/08/2027	CONVENTION TYPE DPID	8 725,20 €
		Opération 3: Découverte des métiers BTP				6 000,00 €
			OGEC JEAN BOSCO	Accompagnement de 24 personnes - opération du 01/09/2026 au 31/08/2027	CONVENTION TYPE DPID	6 000,00 €
	Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi					**229 713,25 €**
Total AUDOMAROIS						**523 333,25 €**
BOULONNAIS	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement »				106 350,00 €
			EPDAHAA	16 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 6 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord)	CONVENTION TYPE DPID	106 350,00 €
		Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement »				133 000,00 €
			EPDAHAA	19 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	CONVENTION TYPE DPID	133 000,00 €
		Opération 4 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « ENtrée dans la Vie AUtonome par le Logement »				60 000,00 €
			EPDAHAA	6 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	CONVENTION TYPE DPID	60 000,00 €
		Opération 6 : Groupes d'échange de pratiques en santé mentale - Logement d'abord				20 000,00 €
			URIOPSS	Poursuite des rencontres bimensuelles pour les acteurs du champ du Logement et de l'hébergement sur le thème de la santé mentale, couplé à l'organisation de sessions d'information sur des thématiques identifiées lors des groupes d'échange	CONVENTION TYPE DPID	20 000,00 €
	Total THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire					**319 350,00 €**
	THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 4 : Accompagnement au logement autonome pour des jeunes en situation de grande précarité				25 000,00 €
			EPDAHAA	Accompagnement au logement autonome pour 10 mesures simples	CONVENTION TYPE DPID	25 000,00 €
		Opération 3 : Guichet unique logement des jeunes				20 000,00 €
			AMIE du Boulonnais	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	CONVENTION TYPE DPID	20 000,00 €
		Opération 2 : Prévention des ruptures de parcours 16-25 ans				22 500,00 €
			ENTREPRENDRE ENSEMBLE (E2C littorale)	Mise en œuvre de 18 accompagnements	CONVENTION TYPE DPID	22 500,00 €
	Total THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes					**67 500,00 €**
	THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	Opération 1 : Accompagnement dans l'emploi				48 140,00 €
			AMIE du Boulonnais	35 parcours conventionnés / focus sur les métiers du Service à la Personne	CONVENTION TYPE DPID	48 140,00 €
	Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi					**48 140,00 €**
Total BOULONNAIS						**434 990,00 €**

CALAISIS	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : Accompagnement Logement d'abord – territoires de l'Arrageois (hors CUA), du Calaisis et du Ternois				69 270,00 €
			MAHRA LE TOIT	10 accompagnements renforcés pour les ménages ayant un parcours logement "complexe", (soit 8 accompagnements "grands marginaux" à 7 000 € / mesure et 2 accompagnements "parcours complexes" à 4 000 € / mesure). S'y ajoute la valorisation du Ségur pour le poste de coordinateur. Un financement complémentaire de l'Etat est réalisé au titre de l'AVDL – "Accompagnement Vers et Dans le Logement »	CONVENTION TYPE DPID	69 270,00 €
	Total THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire					**69 270,00 €**
	THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	Opération 1 : Accompagnement dans l'emploi				45 000,00 €
			La Fabrique Défi	35 parcours conventionnés	CONVENTION TYPE DPID	45 000,00 €
		Opération 7 : Action de levée des freins à l'insertion professionnelle				3 000,00 €
			IA HAUTS DE France	Accompagnement de 8 à 12 personnes - opération du 01 au 31/0/26	CONVENTION TYPE DPID	3 000,00 €
		Opération 2: Préparatoire à l'emploi				9 000,00 €
			VERIN FORMATION	Accompagnement de 16 personnes - opération du 01/09/2026 au 31/08/2027	CONVENTION TYPE DPID	9 000,00 €
		Opération 3: Découverte des métiers BTP				6 000,00 €
			VERIN FORMATION	Accompagnement de 24 personnes - opération du 01/09/2026 au 31/08/2027	CONVENTION TYPE DPID	6 000,00 €
	Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi					**63 000,00 €**
Total CALAISIS						**132 270,00 €**
DEPARTEMENT	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement »				325 065,50 €
			APSA	26 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 6,2 ETP (dont le poste coordinateur Logement d'abord)	CONVENTION TYPE DPID	162 674,00 €
			Accueil 9 de Cœur	17 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 2,05 ETP	CONVENTION TYPE DPID	95 804,00 €
			Le Coin Familial	6 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 0,5 ETP	CONVENTION TYPE DPID	32 635,00 €
			AUDASSE	6 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 0,75 ETP	CONVENTION TYPE DPID	33 952,50 €
		Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement »				168 378,00 €
			APSA	15 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	CONVENTION TYPE DPID	105 000,00 €
			Le Cheval Bleu	8 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité + valorisation Ségur pour 1,40 ETP	CONVENTION TYPE DPID	63 378,00 €
		Opération 4 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « ENtrée dans la Vie AUtonome par le Logement »				90 000,00 €
			APSA	9 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	CONVENTION TYPE DPID	90 000,00 €
		Opération 5 : Accompagnement Logement d'abord – territoires de l'Arrageois (hors CUA), du Calaisis et du Ternois				70 270,00 €
			AUDASSE	11 accompagnements renforcés pour les ménages ayant un parcours logement "complexe", (soit 5 accompagnements "grands marginaux" à 7 000 € / mesure et 6 accompagnements "parcours complexes" à 5 000 € / mesure). S'y ajoutent la valorisation du Ségur pour le poste de coordinateur.	CONVENTION TYPE DPID	70 270,00 €
		Opération 6 : Groupes d'échange de pratiques en santé mentale - Logement d'abord				40 000,00 €
			EPSM SAINT VENANT	Poursuite des rencontres bimensuelles pour les acteurs du champ du Logement et de l'hébergement sur le thème de la santé mentale, couplé à l'organisation de sessions d'information sur des thématiques identifiées lors des groupes d'échange	CONVENTION TYPE DPID	40 000,00 €

DEPARTEMENT	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 1 : Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Energétique des logements de propriétaires occupants précaires (ASTRE)				53 000,00 €
			Réseau Eco Habitat	Accompagnement de 20 propriétaires occupants précaires à 2650€ par mesure	CONVENTION TYPE DPID	53 000,00 €
	Total THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire					**746 713,50 €**
	THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 4 : Accompagnement au logement autonome pour des jeunes en situation de grande précarité				170 000,00 €
			AUDASSE	Accompagnement au logement autonome pour 18 mesures simples	CONVENTION TYPE DPID	45 000,00 €
			MAHRA LE TOIT	Accompagnement au logement autonome pour 26 mesures simples	CONVENTION TYPE DPID	65 000,00 €
			RENCONTRES ET LOISIRS	Accompagnement au logement autonome pour 24 mesures simples	CONVENTION TYPE DPID	60 000,00 €
		Opération 3 : Guichet unique logement des jeunes				20 000,00 €
			ADEFI MISSION LOCALE	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	CONVENTION TYPE DPID	20 000,00 €
		Opération 2 : Prévention des ruptures de parcours 16-25 ans				85 500,00 €
			E2C DE L'ARTOIS	Mise en œuvre de 50 accompagnements	CONVENTION TYPE DPID	85 500,00 €
		Opération 1 : Projet collectif jeunesse _FAJ collectif				10 000,00 €
			Fédération des Centres Sociaux du Nord/Pas-de-Calais	Accompagnement autrement - PROMENEUR DU NET labélisation des référents jeunesses promeneur du NET	CONVENTION TYPE DPID	10 000,00 €
	Total THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes					**285 500,00 €**
	THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Accueil des jeunes enfants issus de familles éloignées de l'emploi				120 000,00 €
			EPDEF	Accueil pour tous : accompagnement de 600 familles dans l'accès aux mode de garde d'enfants.	CONVENTION TYPE DPID	120 000,00 €
	Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi					**120 000,00 €**
Total DEPARTEMENT						**1 152 213,50 €**
HENIN-CARVIN	THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Guichet unique logement des jeunes				20 000,00 €
			RENCONTRES ET LOISIRS	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	CONVENTION TYPE DPID	20 000,00 €
	Total THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes					**20 000,00 €**
	THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	Opération 7 : Action de levée des freins à l'insertion professionnelle				26 909,70 €
			PAGE	Opération Femmes en action - Accompagnement de 20 personnes - 25/11/26 au 25/11/27	CONVENTION TYPE DPID	12 863,77 €
				Opération Les Chroniques de PAGE - accompagnement de 20 personnes - 25/11/26 au 25/11/27	CONVENTION TYPE DPID	14 045,93 €
	Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi					**26 909,70 €**
Total HENIN-CARVIN						**46 909,70 €**

LENS-LIEVIN	THEMATIQUE 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Accompagnement remobilisation sociale des bénéficiaires du RSA (1.2)				26 900,00 €
			APSA	Mise en place d'un avenant pour 230 places d'accompagnement supplémentaires, sur la période du 1er Juillet 2026 au 31 décembre 2026, suite à l'arrêt de l'association Trajectio.	AVENANT - Annexe 6	26 900,00 €
	Total THEMATIQUE 1 : Parcours accompagnement RSA					**26 900,00 €**
	THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Guichet unique logement des jeunes				20 000,00 €
			MEI de Lens MISSION LOCALE	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	CONVENTION TYPE DPID	20 000,00 €
	Total THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes					**20 000,00 €**
	THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	Opération 7 : Action de levée des freins à l'insertion professionnelle				18 552,00 €
			LES PIEDS SU R SCENE	Accompagnement de 180 personnes - opération du 02/11/26 au 31/10/27	CONVENTION TYPE DPID	18 552,00 €
		Opération 8 : Accompagner autrement				166 795,20 €
			SANTEVOUZEN	Accompagnement de 60 personnes - opération du 01/09/26 au 31/08/27	CONVENTION TYPE DPID	57 600,00 €
			RECUP TRI	Le comptoir des talents - accompagnement de 70 personnes - opération du 01/10/26 au 30/09/27	CONVENTION TYPE DPID	109 195,20 €
		Opération 6 : Premières heures				100 000,00 €
			APSA	Accompagnement de 15 personnes - opération du 01/09/2026 au 31/08/2027	CONVENTION TYPE DPID	50 000,00 €
			ACTIV'CITES	Accompagnement de 15 personnes - opération du 16/11/2026 au 15/11/2027	CONVENTION TYPE DPID	50 000,00 €
	Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi					**285 347,20 €**
Total LENS-LIEVIN						**332 247,20 €**
MONTREUILLOIS	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement »				71 080,00 €
			FIAC	10 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 4 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord)	CONVENTION TYPE DPID	71 080,00 €
		Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement »				70 000,00 €
			FIAC	10 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	CONVENTION TYPE DPID	70 000,00 €
		Opération 4 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « ENtrée dans la Vie AUtonome par le Logement »				30 000,00 €
			FIAC	3 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	CONVENTION TYPE DPID	30 000,00 €
	Total THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire					**171 080,00 €**
	THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 4 : Accompagnement au logement autonome pour des jeunes en situation de grande précarité				2 500,00 €
			FIAC	Accompagnement au logement autonome pour 1 mesure simple	CONVENTION TYPE DPID	2 500,00 €
	Total THEMATIQUE 4 : Parcours inclusion jeunes					**2 500,00 €**
	THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	Opération 7 : Action de levée des freins à l'insertion professionnelle				49 865,82 €
			ADEFI MISSION LOCALE	Accompagnement de 833 personnes - opération du 01/11/26 au 31/10/27	CONVENTION TYPE DPID	49 865,82 €
		Opération 8 : Accompagner autrement				30 000,00 €
			AIFOR	Accompagnement de 100 personnes - opération du 01/11/26 au 31/10/27	CONVENTION TYPE DPID	30 000,00 €
		Opération 4 : Actions innovantes en faveur de la mobilité solidaire				15 000,00 €
			ACCESS'AUTO62	Soutien à l'activité de réparation solidaire - 500 personnes - opération du 01/01/2026 au 31/12/2026	CONVENTION TYPE DPID	15 000,00 €
	Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi					**94 865,82 €**
Total MONTREUILLOIS						**268 445,82 €**
(vide)	(vide)	(vide)				
			(vide)	(vide)	(vide)	
	Total (vide)					
Total (vide)						
THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Accompagner autrement				21 000,00 €
			AA'RT ZIMUT	Accompagnement de 100 personnes - opération du 01/09/26 au 30/06/27	CONVENTION TYPE DPID	21 000,00 €
	Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi					**21 000,00 €**
Total THEMATIQUE 3 : Parcours insertion emploi						**21 000,00 €**
Total général						**3 651 146,52 €**

Annexe 6- DISPOSITIFS DE L'APPEL A PROJETS 2026 DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

	DISPOSITIFS		Période de réalisation	Description	Bilan 2025
THEMATIQUE 1	1.2	Accompagnement remobilisation sociale des bénéficiaires du RSA	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	La remobilisation sociale est un parcours d'accompagnement proposé dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023. En direction d'un public rencontrant plusieurs freins périphériques et nécessitant un accompagnement pour la réalisation de ses démarches, cet accompagnement dynamique se veut être un tremplin vers la remobilisation sociale intensive. La mise en œuvre de ce dispositif doit répondre à un attendu majeur : permettre au bénéficiaire de s'engager dans une activité ou de développer son autonomie. Cet accompagnement a une durée de 18 mois maximum.	La totalité du volet accompagnement social des bénéficiaires du RSA (dispositif référent solidarité et remobilisation sociale) a été mise en œuvre par 83 structures. En terme de données chiffrées : • 6 967 orientations ont eu lieu ; • 18 738 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés ; • 11 317 BRSA étaient encore en cours d'accompagnement au 31 décembre 2025 ; • 7 421 sorties ont eu lieu ; • 61 989 entretiens se sont tenus.
	2.3	Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Energétique des logements de propriétaires occupants précaires (ASTRE)	1er novembre 2026 au 31 octobre 2027	Ce dispositif vise à lutter contre le non-recours dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, à travers le Pacte Local des Solidarités. Sont visés les ménages fragiles, impécunieux ou grands exclus entamant des travaux lourds de réhabilitation de leur logement (confort thermique, adaptation au vieillissement et/ou handicap, sortie d'insalubrité), et dont la situation requiert un accompagnement social. Ce dernier est réalisé via l'intervention de travailleurs sociaux, sensibilisés aux questions techniques de la rénovation énergétique des logements.	L'action a permis en 2025 l'accompagnement de 22 ménages, avec 7 nouvelles demandes (6 accords et 1 rejet).
THEMATIQUE 2	2.4	Accompagnement Logement d'Abord ADSL	AMI 1: toute l'année 2026 AMI 2: 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027	Ce 1er dispositif fait partie des 3 types d'accompagnement socio-éducatif proposés au titre du Logement d'abord. Il vise à soutenir l'accès et/ou le maintien dans le logement de personnes cumulant plusieurs difficultés sociales et/ou de santé (+ parentalité, gestion budgétaire, ...). Il peut s'agir de ménages en situation d'expulsion, de personnes victimes de violences intrafamiliales, etc. L'accompagnement est pluridisciplinaire, souple et adapté à la situation de chaque ménage. Il doit être réalisé au domicile et à l'extérieur, et repose sur le principe de 3 rencontres minimum avec le référent par semaine, à moduler selon les besoins.	Au 31 décembre 2025, 226 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement « Autonome Dans Son Logement ».
	2.5	Accompagnement Logement d'Abord VIAL	AMI 1: toute l'année 2026 AMI 2: 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027	Ce 2ème dispositif fait partie des 3 types d'accompagnement socio-éducatif proposés au titre du Logement d'abord. Il s'adresse aux personnes en errance sociale, marginalisées, présentant une fragilité psychique et/ou des addictions, qu'elles soient en rue ou en logement. Cet accompagnement pluridisciplinaire est souple et adapté à la situation de chaque personne. L'équipe est constituée de professionnels des champs sanitaire et social (travailleurs sociaux, psychologue, infirmier ...).	Au 31 décembre 2025, 150 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement ».
	2.6	Accompagnement Logement d'abord ENVAUL	AMI 1: toute l'année 2026 AMI 2: 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027	Ce 3ème dispositif fait partie des 3 types d'accompagnement proposés au titre du Logement d'abord. Sont spécifiquement visés les jeunes de moins de 25 ans, en situation de sans-abrisme et/ou mal-logés, sans ressource et qui cumulent divers types de vulnérabilité. Le dispositif consiste à capter des logements adaptés aux ressources du jeune, dans le parc privé/public, sur un mode individuel ou collectif (colocation possible), en sécurisant si besoin le versement du loyer, et à assurer un accompagnement socio-éducatif global et progressif. L'équipe en charge de l'accompagnement doit être en capacité d'aller à la rencontre des jeunes sur des horaires atypiques et notamment en début de soirée jusque 22h, le week-end.	Au 31 décembre 2025, 62 jeunes en situation de grande vulnérabilité ont pu bénéficier d'un accompagnement « ENtrée dans la Vie AUtonome par le Logement ».
	2.7	Accompagnement Logement d'abord - territoires de l'Arrageois (hors CUA), du Calaisis et du Ternois	1er novembre 2026 au 31 octobre 2027	Il s'agit de proposer des accompagnements sociaux au titre du Logement d'abord sur les territoires de l'Arrageois (hors CUA), du Ternois et du Calaisis. Ces accompagnements pourront être de deux types : ADSL : pour les ménages ayant un parcours logement complexe (cf. supra dispositif 2.4) et VIAL : pour les ménages en errance sociale, marginalisées, présentant une fragilité psychique et/ou des addictions (cf. supra dispositif 2.5)	Au 31 décembre 2025 sur le territoire de l'Arrageois Ternois :10 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement » et 7 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement "Autonome dans son logement " . Au 31 décembre 2025 sur le territoire du Calaisis :7 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement "Autonome dans son logement". Au regard des besoins de ce territoire en terme d'accompagnements, un financement complémentaire de l'Etat a été sollicité pour des mesures ADVL (Accompagnement Vers et Dans le Logement). Ainsi 20 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement ".
	2.8	Groupes d'échange de pratiques en santé mentale - Logement d'abord	Lens-Hénin: 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027 Artois-Audomarois-Boulonnais: 1er décembre 2026 au 30 novembre 2027	Dans le cadre du partenariat mis en place au titre du Logement d'abord, il est apparu que tous les professionnels ne sont pas nécessairement formés à l'accompagnement des personnes ayant une problématique de santé mentale. Aussi, des groupes d'échanges de pratiques en santé mentale (GEP) ont été déployés sur certains territoires pour leur permettre d'affiner la lecture des situations rencontrées et de préciser des pistes d'accompagnement. Chaque GEP est porté par un organisme ayant une expérience significative dans le cadre de la santé mentale et dispose des compétences nécessaires pour animer les groupes d'échange.	Au 31 décembre 2025, les territoires de Lens Hénin, de l'Artois, du Boulonnais et de l'Audomarois disposent chacun d'un GEP qui doit se réunir de manière mensuelle ou bimensuelle. Ainsi, 962 professionnels ont bénéficié des rencontres GEP : 587 personnes sur les groupes et 375 personnes sur des sessions d'information et de sensibilisation . Les sessions d'information permettent d'échanger autour de thématiques identifiées lors des groupes d'échanges, comme par exemple: "Troubles psychiques : accompagner la non-demande, la non-adhésion ou le refus de soins", "Comprendre le syndrome de Diogène pour intervenir", "Troubles psychiques et addictions", "La crise suicidaire : repérer, évaluer, accompagner", "le Syndrome de Diogène", "Intervention sur le questionnement éthique et accompagnement logement", "Mieux appréhender le risque suicidaire pour agir", "Addictions préventions et réduction des risques", "Jeunes en mal être et insertion", "Les pathologies duelles". 10 thèmes différents au total ont été abordés en 2025 dans le cadre des sessions de sensibilisation.
THEMATIQUE 3	3.1	Accompagnement dans l'emploi	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	L'accompagnement dans l'emploi vise à : - Accompagner et maintenir dans l'emploi les BRSA et jeunes de moins de 26 ans pendant et après la période d'essai - Apporter un accompagnement personnalisé au salarié dès sa prise de poste et pendant la durée du contrat en l'aidant à appréhender les nouvelles missions, environnement de travail, conciliation vie de famille et travail... - Éviter tout décrochage et/ou abandon suite à la prise de poste - Lever les freins périphériques à la reprise d'un emploi (frais de garde d'enfant, mobilité) par la mobilisation d'aides financières. - Sécuriser et conforter le maintien dans l'emploi (évaluation des écarts au regard des exigences du poste, proposition de solutions, médiation et/ou recadrage sur les savoirs-être).	Ce dispositif a permis à 197 salariés en contrat à durée indéterminée ou en CDD de plus de 6 mois de bénéficier d'un accompagnement sur mesure par un conseiller en insertion professionnelle permettant de lever les freins périphériques à l'emploi sur les premiers mois d'activité salariée. Parmi ces 197 salariés, 119 de ces salariés sont restés en contrat dans la société qui les a recrutés à l'issue des 6 mois d'accompagnement maximum. Au terme de l'année 2025, 60 % des personnes ayant intégré le dispositif sont restées en situation d'emploi à 6 mois.
	3.2	Préparatoires à l'emploi	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	La préparatoire à l'emploi est un dispositif pouvant pallier les problématiques en ressources humaines rencontrées par les entreprises. Concrètement, il s'agit d'une opération sur mesure se voulant de courte durée et tournée essentiellement vers la pratique professionnelle afin de capter davantage l'attention des publics cible ; à savoir les bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans. Elle permet à la fois de découvrir un métier ou un secteur d'activité porteur et de valider ou invalider ce projet professionnel à son issue. Au sortir de cette préparatoire, les personnes ayant validé un projet entament un parcours qualifiant leur permettant d'acquérir toutes les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier et d'obtenir le diplôme adéquat ou accèdent directement à l'emploi. Ce projet est à visée d'insertion professionnelle durable.	En 2025, 377 personnes ont pu bénéficier du dispositif. 274 sorties dynamiques ont été enregistrées : 77 emplois durables (49 CDI, 28 CDD de plus de 6 mois) 20 emplois de transition (CDD moins de 6 mois) et 177 sorties positives (parcours de formation ou emplois IAE). Les secteurs d'activité concernés par ces préparatoires sont les suivants : services à la personne, bâtiment et travaux publics notamment en lien avec les grands chantiers ERBM et Canal Seine Nord Europe, le transport, la logistique et les métiers de la propreté et l'industrie.
	3.4	Découverte des métiers du BTP	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	Cette opération vise à mettre en place une action de découverte des métiers dans le BTP, en amont d'un recrutement mais surtout d'actions liées à une préparatoire ou une formation qualifiante, qui favorisera l'accès à l'emploi durable au travers d'un appui renforcé et personnalisé.	Il s'agit d'une nouvelle opération dans le cadre de l'appel à projets 2026.
	3.6	Actions innovantes en faveur de la mobilité solidaire	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	Ce dispositif à vocation à soutenir les structures agissant dans le domaine de la mobilité solidaire et qui, par le développement d'activités ciblées, apportent un service adapté aux besoins de mobilité des publics (ex : garages solidaire ,auto-école sociale, location solidaire, transport solidaire...)	1 171 personnes ont été accompagnées dans ces structures en 2025. A titre d'exemple, l'activité du transport solidaire aura permis de transporter des publics vers des offres d'insertion, de formation ou d'emploi à 217 personnes et aura réalisé pour cela plus 66 000 km.
	3.7	Accueil des jeunes enfants issus de familles éloignées de l'emploi	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	Ce dispositif a vocation à accompagner des familles, souvent des publics féminins monoparentaux, afin de leur trouver des solutions de garde d'enfants. Cet accueil au sein d'un mode de garde répond à un double objectif : accroître la sociabilisation de l'enfant tout en permettant aux parents de s'inscrire dans une dynamique de retour à l'emploi.	2 actions ont été soutenues en 2025 : - la Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) de Lillers qui a accompagné 15 familles. - Accueil pour tous : la mobilisation de 8 intermédiatrices a permis l'accompagnement de 745 familles à l'échelle départementale. 244 enfants ont intégré un mode de garde pour un total de 130 107 d'heures de garde.

THE	3.8	Premières Heures	12 mois max. devant commencer en 2025	Les principaux objectifs sont de remobiliser les personnes autour d'un projet de vie, de leur redonner confiance en elles et de se réapproprier les codes du monde du travail. L'intégration s'effectue sur la base de la motivation, sans sélection, ni prérequis particulier. Premières Heures est envisagé comme un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue (ou ayant connu un parcours de rue) qui ne se projettent pas d'emblée dans un contrat long et pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.	37 personnes accueillies par les structures Sur ces 37 personnes, 6 ont obtenu une sortie positive ce qui représente un bon résultat au regard des caractéristiques particulières des publics accueillis.
	3.13	Action de levée des freins à l'insertion professionnelle	1er janvier 2026 au 1er août 2026 Durée : 12 mois maximum	Ce dispositif vise avant tout la (re)construction de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi ainsi que la construction de parcours d'insertion cohérents et progressifs. Les actions d'insertion innovantes vont permettre de promouvoir des projets innovants, porteurs de réponse à des besoins émergents adaptés aux spécificités de chaque territoire et visent à : - Remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi pour enclencher une remobilisation vers un parcours d'insertion et/ou un parcours vers l'emploi. - Maintenir l'engagement des bénéficiaires tout au long du parcours. - Stimuler la prise d'initiatives et l'envie de réussite des bénéficiaires. - Tirer profit d'une diversité de situations d'apprentissage (par exemple par l'engagement civique ou solidaire, la création d'activité, le sport, la culture…) et de modalités pédagogiques innovantes permettant d'assurer la montée en compétences des bénéficiaires et leur accès à l'emploi par des voies qui leur sont adaptées.	En 2025, le dispositif regroupait les opérations déclinées au sein du dispositif « actions d'insertion innovantes » et "Préparatoires adaptées". Au titre des actions d'insertion innovantes, les résultats 2025 sont en cours de consolidation. Près de 2 000 personnes ont été accompagnées.
	3.14	Accompagner autrement	1er janvier 2026 au 1er août 2026 Durée : 12 mois maximum	Le dispositif « Accompagner autrement » permet de proposer de nouvelles méthodes d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi par la mise en œuvre de parcours sur mesure et sans couture, nécessitant le concours actif des bénéficiaires afin de les rendre pleinement acteurs. Les actions « Accompagner autrement » permettent de : - Mettre le bénéficiaire au cœur de l'accompagnement et développer une nouvelle relation en co-construisant le parcours le plus adapté possible pour impliquer, mobiliser, remobiliser ou éviter la démobilisation et en privilégiant le « côté à côte » et le « faire avec ». - Former autrement pour valoriser les compétences au travers de diverses expériences (ateliers, actions de volontariat, immersions entreprises virtuelles…) et faire prendre conscience du potentiel de chacun. Au travers de la pédagogie par le faire, l'objectif est de co-construire avec les bénéficiaires un accompagnement « cousu main » adapté à leur profil et leurs besoins permettant ainsi à chacun de se révéler et de mettre en avant les talents plutôt que les freins. Les projets développés permettront d'identifier les compétences transversales et transférables dans le monde professionnel.	Les opérations déclinées au sein du dispositif « accompagner autrement » ont permis l'accompagnement de 500 personnes. Des ateliers à la carte ont été déployés ayant pour objectif la dynamisation à l'emploi. La valorisation des bonnes pratiques et la construction d'un parcours cohérent et en adéquation avec les qualités et compétences des participants ont été mises en œuvre permettant ainsi de mettre en valeur les savoir-faire et savoir-être de chacun (soft skills, compétences transférables). Une dynamique de groupe a également été maintenue afin de développer la prise de parole et ainsi permettre d'effectuer un suivi individualisé et sur mesure.
THEMATIQUE 4	4.1	Projets collectifs jeunesse (FAJ collectif)	Début : entre le 1er janvier 2026 et le 1er décembre 2026 Durée 12 mois maximum	Le Fonds d'Aide aux Jeunes Collectifs (FAJ Co) a pour finalité de favoriser l'autonomie, la citoyenneté et l'inclusion des jeunes à travers la mise en œuvre de projets collectifs porteurs de sens. Il s'agit de permettre aux jeunes de devenir acteurs de leurs parcours en participant activement à des actions construites avec eux et pour eux, dans une logique d'apprentissage par l'expérience. Le dispositif vise à renforcer le pouvoir d'agir individuel et collectif, à créer du lien social, et à encourager la participation des jeunes à la vie de leur territoire. En soutenant des initiatives concrètes et éphémères, le FAJ Co constitue un levier de dynamisation des parcours et une première étape vers une insertion sociale et professionnelle durable.	En 2025, 5 Projets ont été crées et subventionnés.
	4.2	Prévention des ruptures de parcours 16-25 ans	1er juillet 2026 au 30 juin 2027	A destination des jeunes en situation de décrochage scolaire âgés de 16 à 18 ans, et dont les ML constatent le défaut d'accompagnement. Le Département conventionne avec les E2C afin d'ouvrir leurs accompagnements à un public mineur (16-18 ans)	116 jeunes ont bénéficié de cette action. Les prescripteurs sont : les Missions Locales (51), aller-vers et spontanée (36) et autres (29). En termes de parcours : 29 abandons, 19 contrats d'apprentissage, 4 formations, 16 dont l'accompagnement se poursuit. A noter également 2 CDI/CDD 1 Service civique et 1 suivi avec la BGE pour création d'entreprise. 14 jeunes sont restés sans solution, 23 sont sortis à leur initiative, 2 ont été réorientés vers la Mission Locale, 2 ont déménagé hors département et 3 sont sortis pour motif autre,
	4.6	Guichet unique Logement des jeunes	1er septembre 2026 au 31 août 2027	En tant qu' acteur incontournable dans le cadre du primo-accompagnement des jeunes vers l'accès au logement autonome, il est proposé de renforcer le rôle des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), à partir de crédits issus du Pacte Local des Solidarités. Il s'agit de promouvoir les nouveaux dispositifs d'accès et d'accompagnement au logement autonome (mis en place dans le cadre du Pacte des Solidarités de l'Etat et du Logement d'Abord), à destination des jeunes majeurs en rupture, et notamment de ceux ayant eu un parcours institutionnel ASE. Ainsi, les CLLAJ devront notamment proposer, en fonction des réalités et des besoins de chacun des territoires, de nouvelles modalités d'aller-vers (ex : actions collectives nouvelles, permanences supplémentaires …).	Six CLLAJ ont déposé un projet et ont pu déployer leur activité, gagner en visibilité tant auprès des jeunes que des partenaires institutionnels ASE. Des ateliers spécifiques (de type escape game par exemple) auprès des jeunes et des professionnels ont été organisés, des permanences supplémentaires ont été effectuées, notamment sur les communes rurales (développement de l'aller-vers). Ainsi, 1 908 jeunes majeurs ont été orientés vers des dispositifs logement plus spécifiques, sur les 3 803 jeunes reçus par les CLLAJ en 2025.
	4.7	Accompagnement au logement autonome pour les jeunes en situation de grande précarité	1er octobre 2026 au 30 septembre 2027	Ce dispositif, décliné au travers du Pacte Local des Solidarités, s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité, en complémentarité notamment avec les solutions logement. Le repérage des jeunes peut être réalisé par les MDS, Missions Locales/coachs ASE, CLLAJ, … L'accompagnement social à l'accès et /ou au maintien dans le logement est effectué par un travailleur social qui doit permettre au jeune d'être acteur de son parcours. Son approche est globale (lien santé, insertion professionnelle, …). Les accompagnements sont modulés en fonction des besoins (peuvent être simples ou renforcés). Une astreinte téléphonique est proposée.	Au 31 décembre 2025, sur le territoire du Pas de Calais, 120 jeunes ont pu être accompagnés. Le développement des commissions logement "jeunes" sur les territoires permet de coordonner les partenaires dans le cadre du parcours logement de jeunes (bailleurs, antenne SIAO, mission locale/coach jeunesse, accompagnements sociaux, …).

Annexe 7

Pôle Solidarités

Direction des Politiques d'Inclusion Durable

AVENANT N°1

Objet : Avenant à la convention n° 2026-01169 « Définition du partenariat entre le Département et l'APSA »– dispositifs accompagnement remobilisation sociale des bénéficiaires du RSA, accompagnement sociel et professionnel intensif des BRSA et accompagnement globale

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9**,** représenté par Monsieur **Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 21 septembre 2026,

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et

L'APSA, située au Rue de l'Église 62300 LENS, enregistrée sous le SIRET N°32668563300074, représentée par Madame **Anne-Marie VANCAUWELAERT** en sa qualité de Présidente dûment habilitée,

ci-après désignée par « l'APSA » d'autre part.

Vu : la convention n° 2026-01169 entre le Département et l'APSA, signée le XXXXXXX ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente réunie le 21 septembre 2026;

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objectif de la Convention

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 1, 4 et 12 de de la convention 2026-01169, entre le Département et l'APSA, signée le XXXXXXX.

Article 2 : Objet de la Convention

L'article 1er de la convention initiale est modifié comme suit :

« La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et la structure, concourant à la mise en œuvre de la/des opération(s) citée(s) ci-dessous, dont les dispositions de mise en œuvre (durée, montant, déroulement, objectifs, bilan) sont précisées en annexe :

- Accompagnement remobilisation sociale des bénéficiaires du RSA
- Accompagnement social et professionnel intensif des BRSA
- Accompagnement global

Durant la période d'exécution de la convention, la structure s'engage à réaliser la/les opération(s) conformément aux dispositions de ladite convention et de l'annexe correspondante à cette opération. Elle bénéficie pour cela, d'une participation financière du Département du Pas-de-Calais. »

Article 3 : Coût de l'opération

Le premier paragraphe de l'article 4 de la convention précitée est modifié et remplacé par les dispositions suivantes :

« Pour la durée de la convention le coût total de l'opération est estimé à un montant maximum de **216 500 €.**

Le reste de l'article reste inchangé.

Article 4 : Annexes

L'annexe 2 de l'article 12 est supprimée et remplacée par les dispositions jointes au présent avenant.
Une annexe 4, jointe au présent avenant, est ajoutée.

Article 5 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département, **Et par délégation** **La Directrice des Politiques** **D'Inclusion Durable,**	**Pour l'APSA** **La Présidente,**
Sabine DESPIERRE	**Anne-Marie VANCAUWELAERT.** **(Signature et cachet)**

Accompagnement remobilisation sociale

Annexe N°2 - APSA	
Durée	**Du 01/01/2026 au 31/12/2026**
Coût	**116 500 €**
Public-Cible	• Bénéficiaires du RSA résidant dans le Pas-de-Calais ; • Rencontrant plusieurs freins périphériques ; • Pour lesquels une évolution de parcours sera envisagée, nécessitant un accompagnement pour la réalisation de leurs démarches et vers leur autonomie.
Finalité	La remobilisation sociale doit permettre une évolution des problématiques rencontrées par la personne, tout en lui permettant d'avoir une perspective d'orientation vers une remobilisation sociale intensive.
Objectifs	• Effectuer un état de la situation du.de la bénéficiaire à l'entrée, en cours et en fin de parcours afin d'adapter au mieux l'accompagnement ; • Accompagner le.a bénéficiaire du RSA dans la définition, la mise en œuvre et l'évolution de son parcours de remobilisation sociale ; • Accompagner à la levée des freins ; • Participer à une action sociale ; • Développer son autonomie ; • Permettre l'accès aux droits ; • Faire respecter le cadre légal lié au RSA.
Déroulement de l'action (procédure)	⇒ La phase d'accueil Elément clé et primordial qui introduit le déroulement de l'accompagnement et permet d'amorcer le lien de confiance, elle se déroule dans les 15 jours qui suivent l'orientation. Cette phase doit être un réel temps d'échanges et de connaissance réciproque entre le.a référent et l'accompagné.e pour la suite du suivi. Sur la base d'un rendez-vous minimum, le.a référent.e établi avec la personne un diagnostic à 360. Ce premier rendez-vous est l'étape qui permet de construire le parcours et de le formaliser au travers du Contrat d'Engagement (CE) d'une durée de 6 mois. Ce premier entretien, peut s'étendre sur un deuxième rendez-vous afin d'aborder ce qui n'aurait pu être évoqué par manque de temps ou par choix du référent/du bénéficiaire. Toutefois il devra intervenir rapidement pour permettre la conclusion du CE au maximum dans les 4 semaines suivant l'orientation. Cette phase comprend : • La réalisation du diagnostic à 360 ; • La présentation des contours de l'accompagnement remobilisation sociale ; • Les attentes réciproques ; • La construction du parcours dans une temporalité adaptée ; • La signature du Contrat d'Engagement ; • L'information sur le suivi de l'activité avec l'outil de Suivi Intensif d'Activité (SIA) (obligatoire dès le 2nd CE).

	⇒ Les entretiens/ RDV intermédiaires Ils concourent à la bonne mise en œuvre du parcours de remobilisation sociale de l'accompagné.e. Pour cela ils doivent : • Être un temps d'écoute privilégié pour la personne accompagnée ; • Être un lieu ressource ; • Être un point de rendez-vous pour rythmer le parcours ; • Permettre le suivi du parcours au travers notamment du recensement des activités à réaliser (1 à 7 h d'activité hebdomadaire) – obligatoire dès le 2nd CE. Le nombre de rendez-vous proposés à la personne accompagnée se fera en fonction de ses besoins. Ils doivent permettre d'assurer une dynamique de parcours, de suivre l'accompagnement, ainsi que les heures d'activités mises en places par l'allocataire afin de s'assurer d'une évolution de parcours. Un minimum de 2 rendez-vous est attendu par le Département. ⇒ L'entretien du bilan final L'entretien du bilan final est obligatoire et s'accompagne d'une dernière actualisation du diagnostic afin d'avoir une vision globale de l'évolution du parcours. Cette étape doit permettre : • D'effectuer un bilan de toutes les actions planifiées dans le CE ; • De constater l'atteinte ou non de tous les objectifs prévus ; • D'appuyer le. a bénéficiaire dans ses démarches ; • D'actualiser le diagnostic (obligatoire) ; • De prévoir les suites de parcours selon l'évolution de la situation du ou de la bénéficiaire suite à l'accompagnement réalisé et donc d'effectuer soit une demande de renouvellement du CE, soit une demande de réorientation.
Territoire d'intervention	Lens-Liévin
Modalité d'accueil et de suivi	Il est indispensable que l'accueil du public se réalise dans un **espace individuel** garantissant la confidentialité de l'entretien. Le Département laisse à l'appréciation du ou de la référent.e et de la structure la **possibilité d'accompagner autrement**. Il est attendu que la structure se rende, dans la mesure du possible, au plus proche du public accompagné. La structure aura un nombre de places d'accompagnement à suivre en file active, à savoir **qu' 1 ETP = attribution d'un maximum de 140 places d'accompagnement** en fonction des nécessités de territoire. Chaque structure sera dotée d'un nombre de places d'accompagnement selon une répartition appréciée par les services du Département au regard du profil des publics et selon les besoins du territoire. **Globalement le.a référent.e se doit de respecter les attendus spécifiés dans le référentiel de l'accompagnement (disponible auprès des services de la DPID).** La structure réalise la nouvelle modalité d'accompagnement remobilisation sociale pour les nouveaux entrants (bénéficiaires du RSA ayant un droit ouvert à partir du 01/01/2025). En parallèle, elle maintient ses accompagnements solidarité et/ou socioprofessionnel (anciennes modalités) le temps de la finalisation de la reprise de stock (les anciennes modalités d'accompagnement glisseront progressivement vers la remobilisation sociale ou vers du droit commun). Le Département aura une vigilance particulière sur la volumétrie globale des portefeuilles.

Profil du professionnel intervenant sur la mission

Le profil préconisé pour le personnel est le suivant :

- Profil social, titulaire d'un diplôme de travailleur social ou équivalent ou justifier d'un minimum de 2 ans d'expériences dans l'accompagnement des publics en difficulté et d'avoir réalisé une formation récente inhérente au métier de l'accompagnement ;
- Formé.e à la prise en charge de situations complexes ;
- Etre rigoureux ou rigoureuse, respecter les procédures.

Dans le cadre du label référent 62, seules les structures labélisées (ou en moratoire) pourront être reconnues éligibles, conformément au cahier des charges départemental en vigueur.

Modalités de financement

Du 01/01/2026 au 31/12/2026 :

Le financement départemental sera subordonné :

- Au respect des engagements en matière de nombre d'accompagnements, ceci sur 40% du financement, soit : 280 places d'accompagnement à réaliser sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 par 2 ETP, auxquelles s'ajoutent 140 places sur la période du 01/07/2026 au 31/12/2026 pour 1 ETP supplémentaire.

Cet indicateur permettra notamment d'évaluer le besoin réel du territoire pour l'année prochaine

- Au respect des engagements repris dans la charte qualité de l'accompagnement (cf. indicateurs d'évaluation), ceci sur 60% du financement ;

Indicateurs

Indicateurs	Définition indicateur	Points	Notation
Respect de la procédure d'accompagnement			
Délai 1er rendez-vous d'accompagnement	1er rdv fixé dans les 15 jours suivant l'orientation	3	moyenne > 15 jours => 0 moyenne <= 15 jours => 3
Délai signature du CE	4 semaines max après l'orientation	3	moyenne > 4 semaines => 0 moyenne <= 4 semaines => 3
Taux de contractualisation	Pourcentage de BRSA ayant eu un CE validé, sur la totalité des BRSA accueillis	6	0% - 20% => 0 20% - 50% => 2 50% - 70% => 4 70% - 100% => 6
Diagnostic	Actualisation du diagnostic à la création et à la clôture du CE	5	0% - 20% => 0 20% - 40% => 1 40% - 60% => 2 60% - 80% => 3 80% - 100% => 5
Bilan	Argumenté et avec des propositions de suites de parcours clairement identifiées	3	Absent - 0 Insuffisant - 1 Bon - 3
Réorientation	Qualité d'argumentaire sur la réorientation	2	Insuffisant - 0 Bon - 2
Rendez-vous	A minima : 1 rdv physique pour la signature du contrat et un 2nd rdv pour la clôture du contrat	8	Moyenne < 2 rdv => 0 Moyenne = 2 rdv => 4 Moyenne > 2rdv => 8
Demandes de suspension	Cf procédure relative à la suspension	4	Respect procédure suspension: Non respecté - 0 Moyennement respecté - 2 Respecté - 4
Accès Monjob62	Accès Monjob62 à proposer au BRSA et appui dans ses démarches (découverte de l'outil/où retrouver ses informations/documents). Qu'il ait accès ou pas à l'emploi, le BRSA doit pouvoir avoir accès à son portail usager.	4	Pourcentage BRSA ayant accès au portail : 0% - 20% => 0 20% - 50% => 1 50% - 70% => 2 70% - 100% => 4
Partenariat			
Siège	Réponse aux sollicitations dans le cadre du suivi administratif, dans les délais impartis.	3	Insuffisant - 0 Moyen - 1 Bon - 3
Slai	• Partenariat : Selon l'organisation territoriale, contacts réguliers, sollicitations à l'initiative du référent sur les situations ou à l'initiative du slai, participation aux réunions d'informations. • Revues de portefeuille : sur sollicitation du slai ou de la structure • Présence aux comités de suivi /COPIL pour les BRSA orientés : une présence du référent ou représentation de la structure, régulière, est demandée dans le cadre du suivi de ses positionnements.	7	• Partenariat : Insuffisant - 0 Moyen - 1 Bon - 3 • Revues de portefeuille : Réalisé(es) - 0 Non réalisé(es) - 2 • Présence Comités de suivi /COPIL : Insuffisante - 0 Régulière - 2
Respect procédures de recrutement	Avant toute validation de recrutement : demande de validation du profil avec CV joint à faire par mail au siège et SLAI. Le profil doit répondre aux critères définis par le Département.	2	Non respecté - 0 Respecté - 2

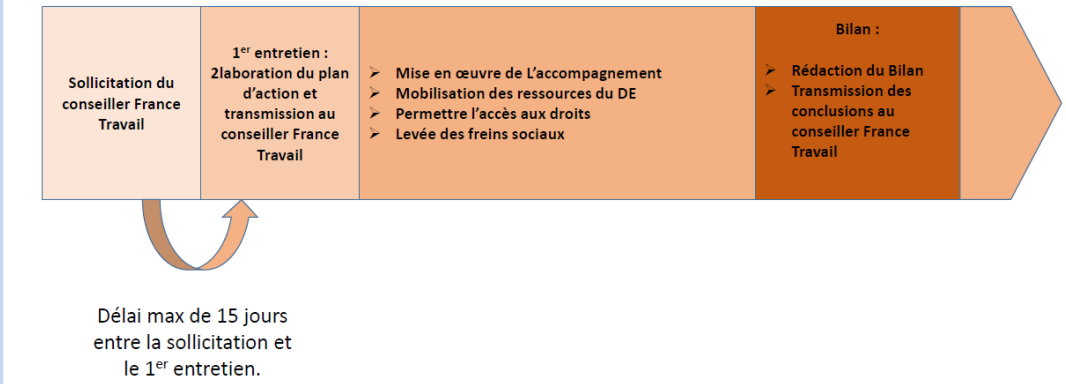
<table>
<tr>
<td></td>
<td>
<table>
<tr><th colspan="3">Contenu du parcours</th></tr>
<tr><td>Qualité des CE</td><td>• Durée des actions : durée adaptée à la démarche à réaliser. S'il s'agit d'une démarche "simple" (exemple : demande de logement, inscription à France Travail), elle doit être inférieure à la durée du CE (6mois). La date du début d'une ou plusieurs actions n'est pas forcément celle de l'édition du CE. En effet, les actions s'inscrivent dans un parcours, organisé dans le temps avec le bénéficiaire
• Nombre d'actions : 2 actions minimum dont une possiblement à visée d'insertion professionnelle
• Détail des actions : Le détail de l'action doit être systématiquement complété
• Brève, la remarque doit permettre de mettre en évidence la cohérence entre les constats (du diagnostic notamment) et les actions proposées
• Secret professionnel : respect du secret professionnel dans les écrits</td><td>20
• Durée (points à ajouter) :
-Durée de l'action démarre au plus tôt à la date d'édition du contrat - 1
-Prend fin au plus tard à la date de fin du contrat - 1
-La durée est adaptée à la démarche à réaliser - 2
• Nombre d'actions :
- A minima deux actions - 4
• Détail des actions :
Suffisant - 0
Insuffisant - 2
• Remarque (points à ajouter) :
- Une remarque est présente : 1
- La remarque permet d'appréhender la situation de la personne : 2
- de comprendre le positionnement des actions : 4
• Secret professionnel :
Non respecté - 0
Respecté - 2</td></tr>
<tr><td>SIA</td><td>• Présent sur tous les 2nd CE
• Nombre d'heures (1-7 h)
• Mise à jour à minima à chaque rdv et/ou à chaque évolution de parcours</td><td>6
• Présent sur tous les 2nd CE :
0% - 80% => 0
80% - 100% => 2
• Nombre d'heures (1-7 h) :
0 heures => 0
1 à 7heures => 2
• Mise à jour :
Non respecté => 0
Respecté => 2</td></tr>
<tr><td>Actions d'insertion</td><td>• Orientation des bénéficiaires vers les dispositifs départementaux (via Néoinsertion)
• Orientation des bénéficiaires vers les dispositifs hors Néoinsertion (dispositifs non départementaux/actions internes à la structure)</td><td>8
• Dispositifs départementaux
Insuffisant - 0
Moyen - 2
Bon - 4
• Dispositifs non départementaux
Insuffisant - 0
Moyen - 2
Bon - 4</td></tr>
</table>
<table>
<tr><th colspan="3">Suites de parcours</th></tr>
<tr><td>Réorientations et sorties</td><td>• Les réorientations vers une sphère d'accompagnement supérieure ;
• La majorité des sorties "changement de situation financière (Allocation Adulte Handicapé, Pension d'invalidité, Indemnités journalières, Pension de retraite/ASPA).</td><td>6
Résultat par rapport à la moyenne des structures :
0% => 0 pt
0% - 20% => 1 pt
20% - 50% => 2 pts
50% - 70% => 4 pts
70% - 100% => 6 pts</td></tr>
<tr><td>Evolutions de parcours</td><td>Les évolutions de parcours positives du bénéficiaire suite à la mise à jour du diagnostic.</td><td>10
% de BRSA ayant eu des évolutions de parcours par rapport aux BRSA suivis par la structure :
0% - 10% => 0 pt
10% - 30% => 2 pt
30% - 50% => 6 pts
50% et + => 10 pts</td></tr>
<tr><td>Accueil du public</td><td>• Respect du principe de l'égalité femmes/hommes (sensibilisation, actions en faveur de l'inclusion des femmes, prise en compte de leurs contraintes, communication inclusive...)
• Respect du principe d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (accessibilité des locaux, prise en compte de leurs contraintes/spécifiqcités dans le suivi, formation des agents sur ces questions, etc)
• Respect du principe de confidentialité (Bureaux individuels pour les rdv)</td><td>Bonus 6 pts
• Respect du principe de l'égalité femmes/hommes - 2
• Respect du principe d'accessibilité aux personnes en situation de handicap - 2
• Respect du principe de confidentialité (Bureaux individuels pour les rdv) - 2</td></tr>
<tr><td>Caractère innovant de l'accompagnement</td><td>• Innovation de l'accompagnement? (action collective, modes d'accompagnement..)</td><td>Bonus 2 pts
• Innovation
Non - 0
Oui - 2</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
<tr>
<td>Modalités de versement</td>
<td>

Versement d'une avance de 53 760 euros, à la signature de la convention et versement d'une avance de 16 140 euros à la signature du présent avenant.
Versement du solde annuel sous réserve du respect des clauses de la convention et de ses annexes.

La participation financière est imputée sur l'opération « C02-446A05 » du budget du Département du Pas-de-Caais.
</td>
</tr>
<tr>
<td>Bilan</td>
<td>A l'issue de l'opération, l'organisme porteur du projet devra transmettre un bilan à la fois qualitatif et quantitatif aux services du Département. Ce dernier interviendra au plus tard le 31 mars 2027.

Le calcul définitif du montant de la participation financière s'effectuera sur la base des objectifs fixés, notamment en terme du respect des critères de la charte qualité.</td>
</tr>
</table>

Accompagnement Global

Annexe N°4 - APSA	
Durée	**Du 01/07/2026 au 31/12/2026**
Coût	**Globalisé dans la subvention remobilisation sociale (cf. fiche dédiée en Annexe 2)**
Public-Cible	Demandeurs ou demandeuses d'emploi (DE), bénéficiaires ou non du RSA, inscrit.es à France Travail et rencontrant des freins sociaux non bloquants à la recherche et aux démarches vers l'emploi.
Objectifs	• Accompagner le demandeur d'emploi ou la demandeuse d'emploi dans la levée des freins périphériques à l'emploi en parallèle de l'accompagnement d'insertion professionnelle assuré par France Travail ; • Mobiliser les ressources propres et potentiels de la personne et de son environnement ; • Permettre l'accès aux droits. • Faciliter une sortie vers l'emploi, une modalité de FT et/ou IAE.
Déroulement de l'action (procédure)	**<u>1-Phasage du projet</u> :** Après avoir repéré le/les frein(s) périphériques, le Conseiller France Travail sollicite le référent social. - <u>Le 1er entretien</u> : Il vise à partager les constats repérés et faire un état de la situation du DE/BRSA. Lors de cet entretien, le référent social propose les actions nécessaires à la levée des freins périphériques, ainsi que leur durée. Le référent social identifie les actions à mettre en place et les partage avec le conseiller France Travail. - <u>Suivi et fin de l'accompagnement</u> : Le référent social doit s'assurer de la bonne réalisation des actions définies. Il constate leur réalisation et adresse ses conclusions au conseiller France Travail. - <u>L'entretien final tripartite (facultatif)</u> : Il peut être réaliser en tripartite avec le conseiller France Travail. Il doit permettre de faire un diagnostic final de la situation du Demandeur d'Emploi, notamment par le biais de : - La transmission du bilan au binôme France Travail ; - La mise à jour du diagnostic du DE (si besoin) ; - La clôture du CE en intégrant une remarque faisant état de l'avancement des démarches du DE/BRSA. **<u>2-Schéma récapitulatif des étapes de l'accompagnement</u> :** L'accompagnement a une durée de 6 mois, non renouvelable 

	3-Modalités d'accueil et de suivi : • Accueil du public : Il est indispensable que l'accueil du public se réalise dans un espace individuel garantissant la confidentialité de l'entretien. • Places d'accompagnement : Chaque structure sera dotée d'un nombre de places d'accompagnement selon une répartition appréciée par les services du Département et de France Travail au regard du profil des publics et selon les besoins du territoire. • Suivi de l'accompagnement : Le nombre d'entretiens à réaliser sera d'un minimum de 2 entretiens par bénéficiaire accompagné. Ces entretiens permettront d'établir et évaluer l'avancée du parcours et, le cas échéant, l'ajuster. **4-Résultat(s) attendu(s) :** A l'issue des 6 mois, le binôme social envoie ses conclusions au conseiller France Travail qui sur cette base propose au Demandeur d'Emploi : • Une orientation dans l'une des modalités France Travail (Suivi, guidé, renforcé…) ; • Une orientation vers la Remobilisation sociale. Le Conseiller France Travail informe le SLAI des suites données.
Modalités d'accueil et de suivi	• Accueil du public : Il est indispensable que l'accueil du public se réalise dans un espace individuel garantissant la confidentialité de l'entretien. • Places d'accompagnement : Chaque structure sera dotée d'un nombre de places d'accompagnement selon une répartition appréciée par les services du Département et de France Travail au regard du profil des publics et selon les besoins du territoire. • Suivi de l'accompagnement : Le nombre d'entretiens à réaliser sera d'un minimum de 2 entretiens par bénéficiaire accompagné.e. Ces entretiens permettront d'établir et évaluer l'avancée du parcours et, le cas échéant, l'ajuster.
Résultat(s) attendu(s)	A l'issue des 6 mois, le binôme social envoie ses conclusions au conseiller France Travail qui sur cette base propose à la demandeuse ou au demandeur d'Emploi : • Une orientation dans l'une des modalités France Travail (Suivi, guidé, renforcé…) ; • Une orientation vers la remobilisation sociale Le Conseiller France Travail informe le SLAI des suites données.
Remarque	**Les modalités d'accompagnement de l'Accompagnement Global sont susceptibles d'évoluer en fonction des attentes et des indications de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi (LPE).**
Territoire d'intervention	**Lens-Liévin**

Modalités de financement	Les modalités de financement s'organisent comme suit (globalisées dans l'annexe2) : • Prise en charge de **90** places d'accompagnement **soit 0.20 ETP.**
Bilan	À l'issue de l'opération, un bilan final d'exécution sera à remettre au plus tard au 31 mars 2027. Les indicateurs quantitatifs sont les suivants : • Nombre de personnes orientées (nombre de DE dans le portefeuille) ; • Nombre de personnes suivies (nombre de DE réellement reçues) ; • Nombre de BRSA ; • Nombre de DE non BRSA ; • Nombre total de diagnostic effectués ; • Nombre total de RDV ; • Nombre de DE ayant résolu un ou plusieurs freins ; • Nombre de sorties dynamiques.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Budget, Coordination et Evaluation

RAPPORT N°79

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

APPEL À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE - PHASE 3

L'appel à projets mis en œuvre par la Direction des Politiques d'inclusion durable se veut global et reprend la grande majorité des dispositifs intervenant dans le domaine de l'insertion. Il s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 et plus particulièrement dans le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027.

Parmi les 16 ambitions du Pacte posant les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités, 7 ambitions sont principalement concernées dans cet appel à projets:

- Ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- Ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- Ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- Ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- Ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Une deuxième période de dépôt était ouverte du 1er avril au 30 avril. Dans ce cadre et suite à l'instruction des dossiers, il est proposé de valider la mise en œuvre de dispositifs intervenant sur les thématiques 1, 2, 3 et 4 de l'Appel à projets, présentées dans le rapport cadre de la Commission Permanente du 26 mai 2026 :

Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA :
1 dispositif est ici proposé pour un total de 26 900 € (Annexes 1 et 5).

Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire :
6 dispositifs sont ici proposés pour un total de 2 027 273,50 €, (Annexes 2 et 5).

Thématique 3 : Parcours insertion emploi ;
8 dispositifs sont ici proposés pour un total de 984 565.32 € (Annexes 3 et 5).

Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes ;
4 dispositifs sont ici proposés pour un total de 612 407.70 € (Annexes 4 et 5).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De valider le financement de 1 dispositif de la thématique 1 « Parcours accompagnement RSA », pour un montant total de 26 900 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 ;

- De valider le financement de 6 dispositifs de la thématique 2 « Parcours logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 2 027 273,50 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 ;

- De valider le financement de 8 dispositifs de la thématique 3 « Parcours insertion emploi », pour un montant total de 984 565.32 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 ;

- De valider le financement de 4 dispositifs de la thématique 4 « Parcours inclusion jeunes », pour un montant total de 612 407.70 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 5 ;

- De m’autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 5, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 26 mai 2026 ;

- De m’autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec « l’APSA », l’avenant financier selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du modèle en annexe 7 ;

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-446A05	6568/93446	Indemnisation des organismes référents	10 530 772,66	1 368 733,23	26 900,00	1 341 833,23
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 883 000,00	2 183 400,00	2 027 273,50	156 126,50
C01-444H02	6568/93444	Appui au parcours intégré 2021-2027	10 082 910,00	1 417 719,78	984 565,32	433 154,46
C02-428C01	6568/93428	Fonds d'aide aux jeunes	150 000,00	133 468,65	12 407,70	121 060,95
C02-428C02	6568/93428	Accompagnement des jeunes	1 244 860,00	175 205,01	130 000,00	45 205,01
C02-428B02	6568/93428	Logement des Jeunes	700 000,00	530 000,00	470 000,00	60 000,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY